



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 septembre 2018, à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-701

DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU, DE L'ORÉE-DU-BOIS ET DE MASSON-ANGERS - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, ISABELLE N. MIRON ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles phases des projets résidentiels Domaine du Beauvallon, Le Plateau de la Capitale et Domaine du Vieux-Port III ont été approuvées par les résolutions numéros CM-2007-775 du 3 juillet 2007, CM-2018-601 du 3 juillet 2018 et CM-2017-816 du 3 octobre 2017, par conséquent trois nouvelles rues doivent être nommées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique l'ouverture de trois nouvelles rues et un prolongement de rue existante et que ces rues doivent être officiellement désignées;

CONSIDÉRANT QUE les noms Hambourg, Montrose et l'Ancre sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue proposé Montrose pour le projet Domaine du Beauvallon, Hambourg pour le projet résidentiel Le Plateau de la Capitale et Ancre pour le projet résidentiel Domaine du Vieux-Port III :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
Partie des lots 5 671 028/5 671 029	Québec	Allée de Hambourg
6 152 638	Québec	Impasse de l'Ancre
4 608 111	Québec	Impasse du Montrose

Prolongement d'une rue existante :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
4 608 110 et 4 608 198	Québec	du Petit-Village

Adoptée

CE-2018-702

SOUSSION 2018 SP 224 - SERVICES PROFESSIONNELS - CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lasalle | NHC inc., 9620, rue St-Patrick, LaSalle, Québec, H8R 1R8, pour les services professionnels de cartographie des zones inondables pour un montant total de 99 913,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés le 23 août 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable de se prévaloir de l'option du volet 1 et de l'option du volet 2, pour des montants de 27 594,00 \$ et 14 831,78 \$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'obtention d'une subvention de 500 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18018-001-17815	91 234,14 \$	Mise à jour des zones inondables - Honoraires
04-13493	4 345,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 334,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-703

SOUSSION 2018 SP 226 - SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉS AÉRIENS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Perron, Hudon, Bélanger arpenteurs-géomètres inc., 90D, chemin de la Grande-Côte, Boisbriand, Québec, J7G 1C3, pour les services professionnels de relevés aériens LIDAR pour un montant total, excluant les options, de 126 185,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés le 23 août 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à se prévaloir de l'option 1 et de l'option 2, pour un montant total de 26 674,20 \$ et 57 257,55 \$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'obtention d'une subvention de 500 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18018-001-17816	115 223,78 \$	Mise à jour des zones inondables - Honoraires
04-13493	5 487,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 473,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-704

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE AUDET - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC –
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Audet, dossier RS-18-265, comme illustré au plan numéro CRO-18-448, du 31 juillet 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Audet	Est	D'un point situé à 130 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 53 m vers le nord	De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi excepté autobus

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-448, qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-705

**SOUMISSION 2018 SP 071 - CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE
DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction J. Raymond inc., 20550, chemin de la Côte Nord, Mirabel, Québec, J7J 2B7, pour les travaux de construction de la bibliothèque du Plateau, pour un total de 8 627 147,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 août 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16023-004-17817	7 877 735,25 \$	Plan de développement individuel - Déploiement des bibliothèques – Plateau - 16-2007 – Travaux à la bibliothèque du Plateau
04-13493	375 174,91 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	374 236,98 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-706

ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS, DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, chapitre A-18.1, ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souhaite déléguer aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau souhaitent se voir déléguer une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires désignent la MRC de Pontiac pour administrer l'entente de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 264.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau a les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité régionale de comté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts.

Adoptée

CE-2018-707

AUTORISER LES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE À LA 19^E CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL QUI AURA LIEU À QUÉBEC DU 3 AU 5 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a élaboré le Programme C'est parti, je vote!;

CONSIDÉRANT QUE C'est parti, je vote! est un programme de sensibilisation à la politique municipale qui se veut transférable à d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse présentera le Programme C'est parti, je vote! lors de la 19^e conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission jeunesse de Gatineau :

- autorise la participation d'un membre de la Commission jeunesse à la 19^e conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal qui aura lieu à Québec du 3 au 5 octobre 2018;

- autorise le trésorier à rembourser les dépenses encourues par la participation d'un membre de la Commission jeunesse à la 19^e conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal qui aura lieu à Québec du 3 au 5 octobre 2018, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, pour un montant total de 551,88 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-311-17814	503,94 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques
04-13493	24,00 \$	TPS à recevoir - Ristournes
04-13593	23,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-708

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	11 904,69 \$	27 au 31 août 2018
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	362 351,47 \$	27 au 31 août 2018
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	2 067,33 \$	27 au 31 août 2018
Liste des embauches numéro 34	Embauche du personnel temporaire	2 010 191,09 \$	19 au 25 août 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-709

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-34 POUR UN MONTANT TOTAL DE 224 158,46 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 AOÛT 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-34 d'un montant de 224 158,46 \$ pour la période du 23 au 29 août 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-710

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 35 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	10 229,02 \$	3 au 7 septembre 2018
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	403 252,52 \$	3 au 7 septembre 2018
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	2 962,52 \$	3 au 7 septembre 2018
Liste des embauches numéro 35	Embauche du personnel temporaire	254 650,10 \$	26 août au 1 ^{er} septembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-711

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 411 955,82 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 411 955,82 \$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-712

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 110868

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi d'un salarié aquatique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative du salarié aquatique numéro 110868.

Adoptée

CE-2018-713

FIN DU LIEN D'EMPLOI ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ NUMÉRO 114005

CONSIDÉRANT l'article 9.05 de la convention collective des salariés occasionnels qui stipule qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il refuse ou néglige d'accepter de reprendre le travail suite à une convocation à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le salarié a refusé de reprendre le travail suite à une convocation à cet effet;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à la démarche :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 114005.

Adoptée

CE-2018-714

LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-18-24 - MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2015-2022;

CONSIDÉRANT la restructuration du Centre d'appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite créer des postes de préposé aux communications Centre d'appels d'urgences aux horaires partiellement flexibles et qu'il y ait ainsi lieu de prévoir certaines mesures et conditions particulières pour ces postes;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent favoriser l'expertise interne au secteur et l'efficacité dans la dotation des postes du Centre d'appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le syndicat s'entendent quant aux modifications à apporter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-18-24.

Adoptée

MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif